

Qu'est-ce qu'une réunion d'assemblée ?

(Héb. 2, 11-12 ; Matt. 18, 15-20 ; 1 Cor. 14, 23-33)

H. Rossier

L'Assemblée

Avant de répondre à la question de notre titre, il est nécessaire de rappeler brièvement ce qu'est *l'Assemblée* selon la Parole.

L'Assemblée (ou l'Église) se compose de tous les rachetés de l'économie actuelle, depuis la Pentecôte jusqu'au retour du Seigneur. Dans ce sens, tous les saints de cette économie, qu'ils soient encore ici-bas quand le Seigneur viendra, ou qu'ils aient été recueillis auprès de Lui avant Sa venue, en font partie, mais ordinairement la Parole de Dieu considère l'Assemblée comme étant composée de tous les membres de Christ présents sur la terre à *un moment donné*.

L'Assemblée est *l'Épouse de Christ* qu'Il a aimée, pour laquelle Il s'est livré Lui-même et qu'Il se présentera glorieuse [Éph. 5, 25, 27] ; mais elle nous est encore montrée sous deux aspects, en rapport spécial avec le sujet qui nous occupe :

1^o Elle est le *corps de Christ*. Ce corps a été formé à la Pentecôte (Act. 2). En ce jour, le Seigneur Jésus monté au ciel et assis à la droite du Père, à la suite de l'œuvre de la rédemption, a envoyé ici-bas l'Esprit qu'Il a reçu (Act. 2, 33), pour unir *ensemble tous les rachetés sur la terre, en un seul corps avec Lui, leur Tête glorieuse dans le ciel*. À la Pentecôte, il restait sans doute à révéler encore tout un côté de ce *mystère*, qui constitue le service spécial de l'apôtre Paul, savoir que les *nations* étaient « cohéritières et d'un même corps et coparticipantes de sa promesse dans le Christ Jésus, par l'évangile » (Éph. 3, 6). Le second chapitre des Actes nous présente l'Assemblée sous sa forme juive, pour ainsi dire, selon l'allusion qui en est faite au psaume 22, 22 ; néanmoins c'est *l'Assemblée*. Ce qui a été accompli à la Pentecôte par le don du Saint Esprit demeure et demeurera jusqu'à la venue du Seigneur. Baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps ici-bas, tous les croyants sont unis par ce seul Esprit avec leur Chef céleste, jusqu'à ce qu'ils soient recueillis auprès de Lui dans la gloire. Cette *unité*, « un seul corps et un seul Esprit » (Éph. 4, 4), existe aujourd'hui comme au commencement. Elle est indestructible et la *ruine* ne peut l'atteindre.

Outre le *principe* de l'Assemblée, c'est-à-dire l'unité du corps de Christ, *la personne du Seigneur en est le centre* (nous insisterons plus loin sur l'immense importance de ce fait), *et le Saint Esprit, l'agent de son fonctionnement*. Il agit au moyen des dons conférés par le Seigneur ressuscité à Son Église (Éph. 4), ou distribués par l'Esprit comme il Lui plaît (1 Cor. 12). *L'expression* de ce rassemblement sur la terre est la *table du Seigneur*. C'est là qu'outre le mémorial de Sa mort, l'unité de Son corps est proclamée (1 Cor. 10, 16-17).

2^o En rapport avec la descente du Saint Esprit sur la terre, l'Assemblée est aussi considérée comme la *maison de Dieu* ici-bas, comme une habitation de Dieu par l'Esprit. C'est comme *édifice*, et non comme corps, que l'Église nous est présentée en Matthieu 16, dans la première mention qui soit faite d'elle. Lorsque Pierre, qui en avait reçu la révélation du Père, eut déclaré que Jésus était le Christ, le Fils du Dieu vivant, le Seigneur

lui annonça que sur ce roc Il bâtirait Son Assemblée, et que les portes du hadès ne prévaudraient point contre elle. Cette bâtisse a commencé par la descente du Saint Esprit, après que le *Fils du Dieu vivant* eut été déterminé par la résurrection « Fils de Dieu, en puissance » (Rom. 1, 4). Elle se continue et ne sera terminée qu'à Sa venue, lorsque ce qu'Il a bâti sera transporté dans le ciel pour être la cité de Dieu, la nouvelle Jérusalem. Cette maison est composée de pierres vivantes, qui sont édifiées sur Celui qui en est le fondement, « la maîtresse pierre de l'angle » [1 Pier. 2, 5, 7]. Un tel travail est parfait, parce qu'il est de Dieu, de Christ et de l'Esprit. Il est aussi inaltérable que la formation d'un seul corps ici-bas.

De même que le corps, l'édifice est aussi considéré comme composé de tous les rachetés existant dans le monde entier à *un moment donné*. « En qui », est-il dit aux Éphésiens, « vous aussi, *vous êtes édifiés ensemble, pour être* une habitation de Dieu par l'Esprit » (Éph. 2, 22).

D'autre part, l'Assemblée n'est pas seulement considérée comme bâtie par le Seigneur, mais comme *confiée à la responsabilité de l'homme* pour son édification (1 Cor. 3). De ce côté-là tout a manqué ; l'Église est devenue comme « une grande maison » où l'on trouve des vases à honneur et à déshonneur (2 Tim. 2, 20). Si la manifestation de l'unité du corps ici-bas a manqué, et si nul ne peut reconnaître cette unité à la manière dont l'Assemblée se présente aujourd'hui aux yeux du monde, il est de même entré dans la construction de la maison d'autres éléments que des pierres vivantes, et *sous ce rapport* la maison a été ruinée.

L'assemblée locale

À la Pentecôte, l'Assemblée, toute l'Assemblée était réunie à Jérusalem. L'œuvre s'étendant, elle ne put continuer à être réunie « en un même lieu » (Act. 2, 44). Partout se formèrent des *réunions locales*, comme nous le voyons dans les Actes et les épîtres, *mais chacune d'elles était la représentation de l'ensemble, du seul corps*. C'était l'assemblée de Dieu de la localité ; elle était inséparable de « tous ceux qui en tout lieu invoquent le nom de notre Seigneur Jésus Christ, et leur Seigneur et le nôtre » (1 Cor. 1, 2). L'assemblée d'une localité comprenait dans son sein *tous les rachetés qui habitaient cette localité*. Telle était l'assemblée de Dieu à Corinthe, celle d'Antioche, de Jérusalem, d'Éphèse, et de tout autre endroit. La *pensée de Dieu*, quant à l'assemblée locale, est donc qu'elle comprend dans son sein tous les rachetés d'une localité, et qu'elle représente aux yeux de Dieu, et doit représenter aux yeux du monde, l'Assemblée entière. Ce fait est de toute importance pour la question que nous avons posée au début de cet article, car c'est précisément de l'assemblée locale que nous aurons à nous occuper. Nous ne pouvons assez insister sur ce fait : il n'y a qu'un principe de rassemblement selon la Parole, celui de l'unité du corps de Christ. Tout rassemblement local qui ne représente pas l'ensemble du corps de Christ, ne peut être que sectaire.

La Parole de Dieu prévoit en Matthieu 18, en 2 Timothée et en bien d'autres passages, que la ruine de l'édifice confié à la responsabilité de l'homme *changera complètement l'apparence primitive du rassemblement des saints ici-bas*, jusqu'à le voir consister seulement en *deux ou trois* assemblés au nom du Seigneur (Matt. 18, 20), mais elle ne prévoit *jamais* que le principe du rassemblement doive être modifié pour cela. Il y a un seul corps et un seul Esprit, et nous devons toujours « garder l'unité de l'Esprit dans le lien de la paix » (Éph. 4, 3).

Ainsi, quand nous parlons d'une assemblée locale, elle pourrait ne consister aujourd'hui *qu'en deux ou trois réunis autour du nom de Christ et dans l'unité de Son corps*, au milieu de centaines d'autres chrétiens, qui ont un terrain de rassemblement antiscrituraire, mais ces quelques-uns auraient le privilège d'être la *représentation* de l'Assemblée universelle dans cette localité, en même temps qu'ils auraient la responsabilité et l'autorité que la présence du Seigneur confère à l'assemblée locale.

Le passage de Matthieu 18, 15 à 20, qui nous présente la portée pratique de la grande vérité de l'Assemblée, proclamée au chapitre 16, nous montre le *fonctionnement* de cette assemblée, ne fût-elle composée que de deux ou trois. Elle est assemblée à Son nom, Il est au milieu d'elle, lui conférant Son autorité pour s'administrer, et ce qu'elle décide, comme réunie autour de Lui et sous la direction du Saint Esprit, est ratifié dans le ciel. Dans cet important passage, le Seigneur prévoit même des difficultés personnelles entre deux frères. S'agit-il de lui-même (v. 8-9), le croyant doit être sans pitié : il lui faut trancher et arracher ; s'agit-il de son frère, le mal sans doute ne peut être toléré, mais il faut agir en grâce et avec beaucoup de patience. Si celui qui a péché contre son frère ne veut écouter ni ce dernier, ni les témoins amenés par lui, la chose est portée devant *l'assemblée*, dont les uns et les autres font partie, et celle-ci intervient en dernier ressort. L'assemblée parle et n'est pas écoutée : alors, tous les moyens employés jusque-là étant épuisés, le frère lésé doit considérer celui qui a péché contre lui « comme un homme des nations et comme un publicain ». L'assemblée possède ici la compétence pour juger en dernier ressort une question *individuelle*. Ce verset 17 ne parle nullement de la discipline exercée par l'assemblée et du retranchement du méchant. Tels ne sont ni la signification, ni le but du passage. « Qu'il *te* soit... » est-il dit, et non pas : « Qu'il *vous* soit... ». Il faut chercher en 1 Corinthiens 5, et non pas ici, l'exemple du retranchement d'un *méchant* par l'assemblée.

L'intervention de l'assemblée locale dans un cas individuel, conduit naturellement à un second point contenu dans le verset 18 : « En vérité, je vous dis : Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel ». Le Seigneur nous montre ici que, comme Il avait conféré individuellement l'autorité à l'apôtre Pierre *en vue du royaume des cieux* (Matt. 16, 19), Il la confère maintenant à l'Assemblée *en vue de son administration* par le fait de Sa présence personnelle au milieu d'elle. Au temps apostolique, les douze avaient individuellement cette autorité dans l'Église (Jean 20, 23), mais l'autorité de l'assemblée dépendait exclusivement de la présence de Christ. Ces deux autorités subsistaient ensemble sans se remplacer l'une l'autre, comme on le voit dans le cas de l'incestueux de Corinthe (1 Cor. 5, 4-5). Depuis la disparition des apôtres, il n'y a plus cette autorité individuelle dans l'Église, mais l'autorité conférée par la présence du Seigneur à l'assemblée locale subsiste jusqu'à Sa venue.

L'assemblée a donc un devoir, celui d'ajouter ou de retrancher ici-bas. Ses décisions sont ratifiées dans le ciel. Son autorité judiciaire a sa source dans le fait que le Seigneur est au milieu d'elle et qu'elle possède aussi la direction du Saint Esprit. Il est fort important de remarquer que le verset 20 : « *Je suis là au milieu d'eux* », se rapporte aussi bien au verset 18 qu'au verset 19, dont nous parlerons plus tard. La puissance réside, ne fût-ce qu'au milieu de deux ou trois réunis à Son nom sur le pied de l'assemblée, *dans le fait que Lui s'y trouve personnellement*.

La réunion d'assemblée

Nous venons de voir ce que sont l'Assemblée et une assemblée locale selon la Parole. Nous pouvons répondre maintenant à la question que pose notre titre. Mais disons d'abord ce qu'une réunion d'assemblée *n'est pas*.

Des chrétiens peuvent se réunir dans un but utile et béni, sans être réunis sur le pied de l'Assemblée. Un père peut réunir sa famille, un maître sa maison, un frère des jeunes gens pour méditer la Parole ou étudier les Écritures. Des frères plus âgés s'accorderont dans ce même but. — Un frère doué du Seigneur, évangéliste ou docteur, exercera son ministère devant un auditoire convoqué dans ce but, que ce soit dans le local de l'assemblée ou ailleurs — ce même frère aura à cœur d'exposer un sujet ou une portion de la Parole d'une

manière suivie dans une série de méditations et, avec le consentement de l'assemblée, ces réunions auront peut-être lieu pendant la semaine, au jour ordinaire de la réunion. — L'assemblée assistera à ces prédications, dont la responsabilité repose sur celui qui exerce son don ; elle en profitera ; il y aura de la lumière accordée, des effets produits par le Saint Esprit sur la conscience ; celui qui croirait pouvoir s'en passer en éprouverait une perte, mais tous les cas que nous venons d'énumérer *ne sont pas des réunions d'assemblée*.

Une réunion d'assemblée est une réunion où l'assemblée locale se réunit *selon le principe de l'assemblée* comme telle. « Quand vous vous *réunissez en assemblée* », dit l'apôtre aux Corinthiens (1 Cor. 11, 18). Ils se réunissaient selon le principe posé au chapitre 1, verset 2, de la même épître. De plus, l'assemblée se place *autour du Seigneur* qui est au milieu d'elle, sous Sa dépendance immédiate et sous celle du Saint Esprit, agissant dans son sein. Lorsque les rachetés comprennent ce qu'est l'Assemblée, l'Église, pour le cœur de Christ et aux yeux de Dieu, ils cherchent naturellement à réaliser cette immense bénédiction, et ont la joie de trouver le Seigneur personnellement présent au milieu d'eux, selon Sa promesse. Cette présence n'est pas corporelle, comme lorsqu'Il se tint au milieu des disciples après Sa résurrection, mais elle n'en est pas moins *réelle*. C'est une présence *personnelle et spirituelle*. Remarquons-le : Bien que les siens soient réunis « à son nom » (Matt. 18, 20), Sa présence est personnelle. Il dit : « *Je suis là au milieu d'eux* » et aussi : « *Je te louerai au milieu de l'assemblée* » (Ps. 22, 22). Il ne dit pas : Mon Esprit est là ; mon Esprit te louera ; mes rachetés te loueront par le Saint Esprit ; ce qui est vrai, mais : *Je suis là ; je te louerai*, ce qui est bien davantage.

Peu importe le nombre : Sa présence est la même ; qu'ils soient *trois mille*, comme au début, ou *trois*, comme en un temps de ruine, *Sa présence au milieu des siens* constitue la bénédiction toute spéciale d'une réunion d'assemblée.

*
* *

Ceci nous amène aux différents caractères que peut revêtir une réunion d'assemblée.

I

La première réunion d'assemblée est celle pour le *culte*.

D'une manière générale, le culte est l'adoration rendue en commun à Dieu pour ce qu'Il est en Lui-même, pour ce qu'Il est et a fait en notre faveur. Le culte est d'une importance capitale aux yeux du Père et du Fils. « L'heure vient », dit le Seigneur, « et elle est maintenant, que les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité ; car aussi le *Père en cherche* de tels qui l'adorent. Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité » (Jean 4, 23-24).

Le culte est la première chose réalisée par les chrétiens qui ont compris ce qu'est l'Assemblée, car il suppose des personnes unies en un seul corps par un seul Esprit. Le culte a lieu en présence de Dieu le Père et *autour de l'Agneau*. Quand on prend cette place, on pense à tout ce que le Fils est pour le Père, à tout ce que Christ est pour Dieu (Apoc. 5, 9), au fait que Dieu a été parfaitement glorifié ici-bas, dans la vie et la mort de Jésus. Mais toute cette œuvre qui fait, ainsi que son auteur, les délices du Père, a été accomplie en vue de nous. Nous pouvons en apprécier l'étendue, parce que nous en sommes les objets. La reconnaissance se mêle donc dans le culte à l'adoration du Père et du Fils.

Le Seigneur Lui-même est le centre du culte *pour la louange*. Lui-même nous a réunis ; Il se place au milieu de nous. Sa présence personnelle dans le culte a une telle importance que, sans cette présence, il n'y aurait pas de louange digne de ce nom. Il dit : « *Je te louerai au milieu de l'assemblée* » (Ps. 22, 22). Comment loue-t-

Il ? En se servant de la voix de l'assemblée réunie autour de Lui. Il est incontestable que cela ne peut avoir lieu que *par Son Esprit et par notre bouche*, mais il est tout aussi vrai que c'est *Lui* qui loue. La louange s'exprime dans ce psaume envers le Dieu d'amour qui sauve et délivre, mais c'est Christ Lui-même qui a été délivré de la mort : « Tu m'as délivré d'entre les cornes des buffles ». Lui seul peut connaître l'étendue de ce salut et le célébrer d'une manière adéquate. Mais cette délivrance est aussi bien *pour nous*, que l'œuvre qui a fait descendre Jésus dans la mort. Sa louange doit donc être aussi la nôtre ; seulement Christ, par Son Esprit, l'exprime avec une plénitude qui n'est pas limitée à la manière dont nous l'apprécions. Christ, pour avoir été entre les cornes des buffles, sait parfaitement ce qu'est Dieu en délivrant, et quelle est la grandeur de Sa délivrance ; nous ne le savons que très imparfaitement ; mais notre infirmité trouve sa consolation et son encouragement dans la pensée que la louange monte comme un parfum en la présence de Dieu le Père, parce que le Seigneur qui nous Le révèle, en est le centre, l'ordonnateur et Celui qui l'exprime. Il est hors de doute que notre état moral peut contrister le Saint Esprit et l'empêcher de donner Sa pleine expression à la louange, mais il n'en est pas moins vrai que Dieu en est la source (comme il est dit : « *De toi* vient ma louange dans la grande congrégation », Ps. 22, 25) ; — que le Seigneur en est le centre, et qu'elle est exprimée par le Saint Esprit.

Nous trouvons un second élément du culte, aux chapitres 10 et 11 de la première épître aux Corinthiens. La cène y est présentée comme *centre visible de l'Assemblée* réunie autour de la *table du Seigneur*, alors que le *Seigneur Lui-même* en est le *centre invisible*. Cette réunion à laquelle se rattache *le culte* dans sa plus haute expression, est par excellence une réunion d'assemblée, et c'est ainsi qu'elle est considérée en 1 Corinthiens 11, où nous trouvons ces mots déjà cités plus haut : « Quand vous vous *réunissez en assemblée* » (v. 18), et encore : « Méprisez-vous l'assemblée de Dieu » (v. 22), paroles qui indiquent clairement ce caractère de réunion d'assemblée autour de la table du Seigneur. Ce sujet est trop connu pour que nous nous y arrêtions longuement. Il est plus nécessaire peut-être de faire remarquer que si d'ordinaire le culte se rattache à la cène, cela n'exclut nullement une réunion d'assemblée pour *le culte sans la fraction du pain*, différente de celle du premier jour de la semaine, où l'assemblée est réunie autour de la table du Seigneur *pour rompre le pain* (Act. 20, 7). Ce culte qui trouve son expression dans ces mots : « Je te louerai au milieu de l'assemblée » : plus d'une fois les frères réunis en assemblée en ont fait l'expérience heureuse et bénie.

II

La seconde réunion d'assemblée est celle pour *la prière*, mentionnée en Matthieu 18, 15 à 20^[1].

Au verset 18, le Seigneur avait dit à Ses disciples : « Je vous dis... » ; au verset 19, Il ajoute : « Je vous dis encore... » reliant ces deux sujets au verset 20, tout en les différenciant l'un de l'autre. « Je vous dis encore que si deux d'entre vous sont d'accord sur la terre pour une chose quelconque, *quelle que soit la chose qu'ils demanderont*, elle sera faite pour eux par mon Père qui est dans les cieux ; car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, *je suis là au milieu d'eux* ». Ainsi la présence du Seigneur ne constitue pas seulement une réunion d'assemblée pour le culte, mais aussi *pour la prière*.

Au point de vue pratique, il est de toute importance de comprendre cela. Une réunion de prière a un caractère tout spécial, aussi spécial qu'une réunion de culte. Un frère *pourrait* peut-être avoir quelque motif plausible de ne pas assister à l'exercice de tel ou tel ministère, mais nul ne peut avoir une raison pour ne pas assister à la réunion d'assemblée pour la prière, *car le Seigneur est là*, personnellement présent au milieu des siens. Si nos cœurs apprécient ce privilège, il n'arrivera pas, ce qui n'a lieu que trop souvent, que dans une grande assemblée cinq ou six seulement se sentiront poussés à venir prier ensemble. Le laisserions-nous, Lui,

le Seigneur, se présenter solitaire, là où toute l'assemblée devrait être réunie ? Sans doute, selon Sa promesse, Il n'est pas moins présent au milieu des deux ou trois, mais quel mépris de l'assemblée pour Sa personne, quand il pourrait en être autrement ! Ah ! puissions-nous sentir profondément notre responsabilité à cet égard !

D'où vient la faiblesse des requêtes dans nos assemblées de prière ? D'où viennent les silences angoissants ? D'où viennent les vaines redites, les demandes banales présentées sans conviction et comme invariablement taillées sur le même patron ? Tout cela ne provient-il pas de ce que Sa présence, au milieu de l'assemblée, n'est ni cherchée, ni réalisée ? S'il en était autrement, il y aurait autant de puissance dans la réunion de prières que dans le culte. Sans doute, l'une diffère de l'autre. Dans ce dernier ce sont les *louanges*, dans la première, les *requêtes* qui montent vers Dieu, mais dans les deux, la pensée des saints, exprimée par le Saint Esprit, est dirigée par le Seigneur. La louange est plus élevée que la requête ; les deux sont parfaites dans la bouche du Seigneur Jésus : « Quand il a crié vers Lui, il l'a écouté » (Ps. 22, 24).

Notons que les prières ne sont pas absentes de la scène céleste, tant qu'il y a encore des saints souffrants sur la terre. Les vingt-quatre anciens tombent sur leurs faces devant l'Agneau, ayant chacun une harpe (la louange) et des coupes d'or pleines de parfums, *qui sont les prières des saints* (Apoc. 5, 8). Ainsi les anciens accomplissent ces deux actes. C'est la « réunion d'assemblée » céleste, avec l'Agneau immolé comme centre, visible aux yeux de tous au milieu du trône (ce qu'il n'est pas aujourd'hui), la réunion d'assemblée céleste pour le culte et pour présenter les prières des saints.

III

La troisième réunion d'assemblée est mentionnée en 1 Corinthiens 14.

Pour saisir l'importance de ce chapitre, il est bon de remarquer qu'après l'introduction de l'épître (chap. 1 et 2), les chapitres 3 à 10 traitent de l'organisation de l'Assemblée comme *maison de Dieu* sous la direction du Saint Esprit. Le chapitre 10, 1 à 13 parle des privilèges et de la responsabilité de la *profession chrétienne*. Les chapitres 10, 14 à 14 nous montrent l'ordre dans l'Assemblée en rapport avec *l'unité du corps de Christ*. L'Esprit produit cette unité ; la cène en est l'expression (chap. 10 et 11).

Au chapitre 12, 13, nous trouvons que « nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps », et que « nous avons tous été abreuvés pour l'unité d'un seul Esprit » ; non plus en rapport avec la cène, mais avec *les dons*. Cette *unité* comporte la *diversité* des dons administrés par le Saint Esprit. Chaque don a sa place dans le fonctionnement du corps de Christ qui est un. Les services par les dons s'exercent sous l'autorité du *Seigneur* et *pour Lui*. La *doctrine* des dons de l'Esprit est aussi exposée en détail dans ce passage, puis, au verset 28, nous avons, pour ainsi dire, les grands dons placés par Dieu dans l'Assemblée.

Au chapitre 14, l'apôtre nous montre le *fonctionnement, l'exercice des dons dans la réunion d'assemblée*, après avoir, au chapitre 13, introduit *l'amour* comme mobile de leur usage et de leur exercice.

Ceci posé, revenons à notre troisième réunion d'assemblée. D'abord c'est une réunion d'assemblée et pas autre chose. C'est l'assemblée réunie comme telle autour du Seigneur : « *Si donc l'assemblée tout entière se réunit ensemble* », est-il dit au verset 23, employant le même terme qu'au chapitre 11, 20, au sujet de la cène^[2] (voyez encore les versets 4, 5, 12, 19, 26, 28, 33, 34 et 35). Mais le but n'est plus le culte ou la prière ; c'est « *l'édification* ». « Celui qui prophétise parle aux hommes pour *l'édification* ». « Celui qui prophétise *édifie* l'assemblée » (v. 3, 4). « Afin que l'assemblée reçoive de *l'édification* » (v. 5). « Cherchez à être abondamment doués » des dons de l'Esprit « pour *l'édification* de l'assemblée » (v. 12).

L'assemblée se trouve donc réunie ici, comme pour la cène, dans l'unité de l'Esprit et autour de la personne de Christ, mais ce qui s'y passe, c'est que les bénédictions se *répandent du Seigneur à Son assemblée*, au lieu de monter à Dieu par Lui. C'est sous Son autorité que les dons spirituels sont dispensés aux siens pour leur édification.

Nous avons déjà dit en commençant qu'il peut y avoir un exercice de dons en d'autres milieux que l'assemblée, sans même parler de l'évangéliste qui s'adresse au monde, mais ce n'est nullement ce dont il est parlé ici, car le don d'évangéliste n'est pas même mentionné dans ces chapitres. On est réuni en assemblée autour du Seigneur ; on s'attend à Lui pour recevoir, par Son Esprit, ce qui convient à l'édification de Son Église. Le fait de Sa présence prête aux dons un caractère particulier dans la réunion d'assemblée. Il s'agit de l'édification de l'assemblée, c'est-à-dire du corps. Chacun peut avoir quelque chose à donner (v. 26). Ce ne sont pas précisément ici des ministères *constants* qui s'exercent, quand même on y trouve un don fondamental, comme celui de la prophétie, et que ni la doctrine, ni même les langues ne sont exclues, mais nous voyons le fonctionnement du corps confié *par occasion* à tous ou à chacun, selon l'opération de l'Esprit, et selon la volonté du Seigneur qui est au milieu de l'Assemblée en vue de son édification et des besoins réels connus de Lui, car Il veille sur les siens et purifie Son Assemblée — « par la parole » (Éph. 5, 26).

En cette occasion, la scène qui se déroule est pleine de bénédictions. On trouve une grande liberté unie à une grande dépendance. Un frère se lève et prophétise. De nos jours, la prophétie diffère sans doute d'avec celle de 1 Corinthiens 14, en ce que, la Parole de Dieu étant complète, il ne peut plus y avoir de révélation *nouvelle* de Sa pensée — mais la *communication* de la pensée de Dieu subsiste. Tous les frères sont censés pouvoir prophétiser, car, nous le répétons, il ne s'agit pas ici d'une chose *constante et continue*. « Quand vous vous réunissez, *chacun de vous* a un psaume, a un enseignement, a une langue, a une révélation, a une interprétation : que tout se fasse pour l'édification » (v. 26). *L'exercice* du don de prophétie paraît ici comme une communication *momentanée* de la pensée de Dieu qui s'exerce par l'un ou par l'autre. « Que les prophètes parlent, deux ou trois, et que les autres jugent ; et s'il y a eu une révélation faite à un autre qui est assis, que le premier se taise. Car vous pouvez *tous* prophétiser un à un, afin que tous apprennent et que tous soient exhortés » (v. 31). Cela ne veut pas dire que, dans le cours d'une seule réunion d'assemblée, tous *doivent* prophétiser, alors même qu'ils en auraient la capacité, car « les esprits des prophètes sont assujettis aux prophètes » (v. 32). On voit, au contraire, que l'Esprit *restreint, en vue de l'ordre*, l'exercice de la prophétie à deux ou trois, « car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix, comme dans toutes les assemblées des saints » (v. 33).

Toute cette activité s'exerce donc richement dans sa diversité, et il en résulte une grande bénédiction pour les âmes. Elles sont venues *chercher le Seigneur*. Il est là, et c'est dans cette activité spirituelle que Sa présence se fait sentir.

Notre incapacité à réaliser une réunion d'assemblée qui ait le caractère que nous venons de décrire, a différentes causes. Notons, en premier lieu, le fait qu'on ne réalise pas, comme dans le culte, que le Seigneur est personnellement présent et que l'on peut se confier aussi complètement dans cette présence pour l'édification de l'assemblée, que pour le culte et la prière. La différence entre ce qui se passe dans notre esprit, quand nous allons à une réunion de culte ou à une réunion d'édification, nous en est la preuve. En nous rendant au culte, nous sommes paisibles et sans préoccupation au sujet de ce qui s'y passera, ou de l'action qui s'y exercera, parce que nous allons y chercher et y trouver la présence du Seigneur. S'agit-il d'une réunion d'édification, nous nous demandons avec inquiétude *qui s'y trouvera, qui y agira*. Cela ne vient-il pas de ce que nous n'allons pas y chercher Sa présence ?

C'est beaucoup aussi le manque de foi et de confiance en Lui, qui entrave l'exercice des dons pour l'édification. On me dira : Non, mais je me défie de moi-même. Détrompez-vous. Si vous n'aviez aucune confiance en la chair, vous laisseriez le Seigneur agir, et Il pourrait parler par vous, de manière à exprimer Sa pensée, selon la direction du Saint Esprit.

Il est une autre, et sans doute la principale entrave à cette troisième forme de réunion d'assemblée. Ce qui manque, c'est d'être *nourris de Sa Parole, de toute Sa Parole*. On éprouve un serrement de cœur en constatant combien la lecture de *l'Ancien Testament* est négligée et fait peu partie des méditations habituelles des saints ; combien même l'ensemble des pensées de Dieu dans le Nouveau Testament est peu connu. Sans cette nourriture, pas de croissance, pas de progrès, pas de capacité pour être un instrument d'édification. On ne peut édifier les autres, si l'on n'est édifié soi-même. Bien plus, sans cette nourriture on ne peut être en *communion habituelle* avec le Seigneur, et sans cette communion, l'édification n'est pas possible.

Remarquons encore que le fonctionnement d'une réunion d'assemblée pour l'édification, comme celle du chapitre 14, suppose que l'assemblée, et en particulier tous les frères, marchent dans cette communion et dans la piété qui l'accompagne. La Parole nous présente toujours les choses *en rapport avec l'état normal des chrétiens*. Cela parle à nos consciences. N'est-il pas bien humiliant pour nous, d'être obligés de nous rendre compte que par notre faute, par notre manque de communion avec le Seigneur, nous entravons la manifestation de Sa présence et l'action de l'Esprit dans nos réunions d'assemblée ?

Voyons maintenant ce qui se passe quand l'assemblée est ainsi réunie pour l'édification, dans l'unité de l'Esprit, autour de la personne du Seigneur. Les effets ne se font pas seulement sentir à ceux du dedans, mais aussi à *ceux du dehors*.

L'ordre était bien loin de régner dans l'assemblée de Corinthe. Les Corinthiens étaient encore de petits enfants, charnels, se prévalant de leurs dons, et surtout des dons miraculeux, pour se faire valoir à leurs propres yeux et aux yeux des autres. Ainsi, pour eux, parler en langues primait tout autre don, et ils en abusaient, parlant tous ensemble et d'une manière inintelligible à tous, puisqu'ils ne se souciaient pas d'être interprétés. L'apôtre rétablit ici l'ordre de la part de Dieu.

Deux classes de personnes sont censées entrer dans l'assemblée quand elle est réunie, les simples et les incrédules. Les *simples*, dans le sens que l'Esprit attache ici à ce mot, sont ceux qui n'ont pas de connaissance (conf. v. 16) ; les *incrédules*, ceux qui n'ont aucune relation avec Dieu par la foi. Combien n'y a-t-il pas aujourd'hui, dans la chrétienté, de ces simples qui connaissent à peine les Écritures, très peu le Seigneur, et qui n'ont aucune idée de ce qu'est l'Assemblée ! Ces simples, ces ignorants, sont de nos jours bien plus coupables devant Dieu que jadis. Cependant Dieu les amène à l'assemblée, Il y amène aussi les incrédules.

Les Corinthiens auraient pu objecter à l'apôtre : C'est en vue de ces derniers que nous donnons une telle place aux langues dans l'assemblée, car elles sont « un signe aux incrédules » (v. 22). L'apôtre n'interdit pas les langues dans la réunion d'assemblée (v. 26), car toute action de l'Esprit y a Sa place, et qui pourrait limiter le Seigneur ? Mais il met des bornes à leur usage. Ils ne devaient pas parler tous ensemble, Dieu n'étant pas un Dieu de désordre, mais chacun *à son tour, et tout au plus trois* ; encore fallait-il un interprète. S'il en était autrement, le simple et l'incrédule « ne diront-ils pas que vous êtes fous ? », méprisant ainsi et condamnant l'assemblée. Comment, s'écrieraient-ils, ces gens-là qui parlent entre eux prononcent-ils des choses qui leur sont inintelligibles à eux-mêmes, au lieu de s'entretenir mutuellement avec leur intelligence (conf. v. 19) ?

Mais si tous prophétisent et qu'un homme du dehors vient assister à une telle assemblée, il se fait un travail béni dans son âme, une œuvre puissante, résultat de l'action du Saint Esprit dans l'Assemblée : « Il est convaincu par tous, et il est jugé par tous : les secrets de son cœur sont rendus manifestes ». Il voit cette liberté

de l'Esprit pour l'édification ; il sent aussi qu'il y a là quelque chose qu'il n'a jamais vu ni connu auparavant, car, remarquons-le, ce n'est pas une réunion d'évangélisation, mais d'édification.

L'homme *simple* (hélas ! au jour où nous vivons ce peut être un chrétien) dit : Je ne connaissais pas ces choses ! Dans quel état se trouve donc mon âme ? Quel voile l'aveuglait, pour que jusqu'à ce jour je sois resté étranger aux pensées de Dieu dans Sa Parole, pour que cette présence du Saint Esprit me soit à ce point étrangère ? Comment ai-je vécu jusqu'ici, indifférent à de telles bénédictions ? Le voilà « convaincu par tous, jugé par tous ». Ce qui dirigeait secrètement son cœur est mis en lumière, car il a affaire avec une personne invisible, agissant par ces instruments visibles, avec une personne dont il est dit : « Il n'y a aucune créature qui soit cachée devant *Lui*, mais toutes choses sont nues et découvertes aux yeux de Celui à qui nous avons affaire » (Héb. 4, 13). Il en est de même de *l'incrédule*. À travers les chrétiens, il se trouve mis en rapport avec Dieu dans la personne de Christ qui est le centre de Son Assemblée : « Et ainsi, tombant sur sa face, il rendra hommage à Dieu, *publiant que Dieu est véritablement parmi vous* »^[3].

Il ne vient pas même à ces assistants une pensée d'admiration pour les personnes, d'attraction vers ceux qui exercent leur don, d'attachement à celui qui parle. Pourquoi ? Parce qu'elles se sont trouvées placées directement en présence de Dieu. Elles se prosternent ; elles disent : « Dieu lui-même est là ». En effet, *Il est là dans la personne de Christ*.

Cette réunion d'assemblée offre donc une double bénédiction : d'abord, l'assemblée réalise la présence du Seigneur et la puissance *morale* qui en découle pour l'édification de Sa chère Église ; ensuite, ceux du dehors y apprennent à se connaître, à se juger, et à connaître le Seigneur dans la lumière de Sa présence.

Nous avons déjà touché la difficulté de réaliser cette troisième réunion d'assemblée dans l'état de choses actuel, accompagné d'une faiblesse spirituelle si générale. Il est beaucoup plus *commode* de laisser toute la responsabilité d'action aux dons permanents que le Seigneur a placés dans Son Assemblée, selon Éphésiens 4, « en vue du perfectionnement des saints, pour l'œuvre du service, pour l'édification du corps de Christ ». Quelque précieux que soit leur ministère, s'attendre à eux pour l'action, engage beaucoup moins la conscience et la responsabilité des saints, que l'obligation de venir chercher le Seigneur dans Son Assemblée. Dans cette dernière alternative, on ne peut plus se reposer sur le don et glisser peu à peu dans un esprit clérical qui a fait tant de ravages dans les assemblées. Estimons donc très haut en amour, à cause de leur œuvre, ceux qui travaillent parmi nous^[1 Thess. 5, 13], mais retenons cette vérité que les *réunions d'assemblée* ont une importance particulière pour la bénédiction des chers enfants de Dieu.

Quand les cœurs ont joui de cette bénédiction, ils ont coutume de s'en souvenir comme d'une faveur spéciale. Il y a dans la vie chrétienne des temps favorisés où les âmes sont mises d'une manière continue et sans distraction en rapport avec le Seigneur et Sa Parole. Dans ces conditions, une réunion d'assemblée pour l'édification est une chose qui coule de source. Les âmes ayant été en communion avec le Seigneur, Sa présence peut être réalisée. Si donc la chose ne se produit pas plus souvent, c'est, nous l'avons déjà dit, qu'il n'y a pas une *communion habituelle et journalière avec Lui et Sa Parole*. C'est après ces choses que nos cœurs devraient soupirer car, avec elles, nous viendrons certainement chercher le *Seigneur* dans l'assemblée, et Il répondra, par une abondante activité de Son Esprit, à la confiance des siens et à leur désir sincère de goûter Sa présence.

De quelle importance serait une telle réalisation dans les assemblées sans ministère permanent, mais où il y aurait une vraie piété et une vie chrétienne active !

Que Dieu nous donne de comprendre et de réaliser beaucoup mieux le vrai caractère des réunions d'assemblée, pour le culte, la prière et l'édification !

1. ↑ On peut voir, avec raison, dans l'exercice de l'admission ou du retranchement, au verset 18 de ce chapitre, une réunion d'assemblée. Nous ne faisons que la mentionner ici, parce qu'elle se joint d'habitude au culte où les âmes sont reçues à la table du Seigneur ou sont retranchées. Mais l'on devrait rencontrer plus fréquemment une réunion d'assemblée pour **l'humiliation**. Elle est sous-entendue en 1 Corinthiens 5, 2. Lorsqu'un péché est découvert dans l'assemblée et nécessite l'exclusion du coupable, l'assemblée doit mener deuil et s'humilier de ce péché en le faisant sien devant le Seigneur. Le retranchement peut être prononcé par l'assemblée dans cette réunion d'humiliation, ce qui donne à cet acte une grande solennité.

2. ↑ ἐπὶ τὸ αὐτὸ, ensemble, en un même lieu. C'est le terme technique pour le rassemblement au point de vue pratique.

3. ↑ Ou « en vous », c'est-à-dire **dans l'Assemblée comme un tout**.